

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 février 2021

---

**PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 233 (Rect)

présenté par

M. Lecoq, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dharréville, M. Dufrière,  
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Nilor, M. Peu,  
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

-----

**ARTICLE 2**

Après l'alinéa 10, insérer l'alinéa suivant :

« 9° Le bilan de la mise en œuvre nationale du droit international humanitaire . »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'ajout d'un bilan annuel de la mise en œuvre du droit international humanitaire est importante, et permet de respecter la première recommandation du rapport parlementaire de Messieurs Brotherson et Mbaye.